

Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 29 mars 2021
à 20h
Article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA MOTTE d'AVEILLANS, régulièrement convoqué le 23 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Angélique ROJAS, Maire.

Présents :

Mesdames ALBERT Marie-Christine, CARRIER Angélique, CHANTRE Carine, HOSATTE Marine, RICHARD Véronique, ROJAS Angélique,

Messieurs BRACHET Jean-Michel, CAILLET Alain, FERREIRA Michel, LAMOUR Jérôme, MOUQUERON Yanick, NAHUM André, ROSSOGLIO Dominique, TAVERNA Loïc, VERNEAU Daniel

Absent excusés avec pouvoir : ANGIARI Odile pouvoir à FERREIRA Michel – ROCHAS Pascale pouvoir à NAHUM André

Absentes : CHEREAU Nathalie, SAMOKINE Alicia

Secrétaire de séance : M. HOSATTE

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février par l'ensemble des membres présents

2. Budget principal 2020 : approbation du compte de gestion

Madame La maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**UNANIMITE** :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

1. Budget principal 2020 : approbation du compte administratif

Sous la présidence de Monsieur Michel FERREIRA adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 pour le budget principal, qui s'établit ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2019	-618.516,10
Résultat de l'exercice 2020	508.550,17
Résultat cumulé au 31 décembre 2020	-109.965,93
Restes à réaliser	-27.226
Résultat définitif	-137.191,93

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2019 (a)	1.126.364 ,99
--	---------------

Part affectée à l'investissement en 2020 = c/1068 de 2020(b)	835.332,10
Net disponible au titre de l'excédent reporté (c=a-b)	291.032,89
Résultat de l'exercice 2020 (d)	350.843,39
Résultat cumulé au 31 décembre 2020 (c+d)	641.876,28

Hors la présence de Madame La Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Madame la Maire ne prend pas part au vote) :

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, identiques au compte de gestion de la trésorerie,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

2. Budget principal : affectation des résultats

Madame La Maire rappelle à l'Assemblée les résultats de l'exercice 2020 pour le budget principal de la Commune, qui peuvent se résumer ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2019	-618.516,10
Résultat de l'exercice 2020	508.550,17
Résultat cumulé au 31 décembre 2020	-109.965,93
Restes à réaliser	-27.226
Résultat définitif	-137.191,93

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2019 (a)	1.126.364 ,99
Part affectée à l'investissement en 2020 = c/1068 de 2020(b)	835.332,10
Net disponible au titre de l'excédent reporté (c=a-b)	291.032,89
Résultat de l'exercice 2020 (d)	350.843,39
Résultat cumulé au 31 décembre 2020 (c+d)	641.876,28

Madame La Maire propose à l'Assemblée d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- en report à nouveau de la section d'investissement, le déficit d'investissement : **109.965,93 €** (compte 001 dépenses)
- en 1068, la part de l'excédent de fonctionnement affectée à l'investissement : **137.191,93 €**
- en report à nouveau de la section de fonctionnement, le solde soit **504.684,35 €** (compte 002 recettes)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE d'affecter** les résultats définitifs de l'exercice 2020 comme suit :
- en report à nouveau de la section d'investissement, le déficit d'investissement : **109.965,93 €** (compte 001 dépenses)

- en 1068, la part de l'excédent de fonctionnement affectée à l'investissement : **137.191,93 €**
- en report à nouveau de la section de fonctionnement, le solde soit **504.684,35 €** (compte 002 recettes)
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

3. Budget eau 2020 : approbation du compte de gestion

Madame la Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2020 (budget eau) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**UNANIMITE** :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4. Budget eau 2020 : approbation du compte administratif

Sous la présidence de Monsieur Michel FERREIRA adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 pour le budget eau, qui s'établit ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2019	133.888,59
Résultat de l'exercice 2020	22.066,78
Résultat cumulé au 31 décembre 2020	155.955,37
Restes à réaliser	-207.768
Résultat définitif	-51.812,63

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2019 (a)	212.493,93
Part affectée à l'investissement en 2020 = c/1068 de 2020 (b)	0
Net disponible au titre de l'excédent reporté (c=a-b)	212.493,93
Résultat de l'exercice 2020 (d)	41.872,31
Résultat cumulé au 31 décembre 2020 (c+d)	254.366,24

Hors la présence de Madame la Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Madame la Maire ne prend pas part au vote) :

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, identiques au compte de gestion de la perception,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

5. Budget eau : affectation des résultats

Madame La Maire rappelle à l'Assemblée les résultats de l'exercice 2020 pour le budget Eau de la Commune, qui peuvent se résumer ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2019	133.888,59
Résultat de l'exercice 2020	22.066,78
Résultat cumulé au 31 décembre 2020	155.955,37
Restes à réaliser	-207.768
Résultat définitif	-51.812,63

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2019 (a)	212.493,93
Part affectée à l'investissement en 2020 = c/1068 de 2020 (b)	0
Net disponible au titre de l'excédent reporté (c=a-b)	212.493,93
Résultat de l'exercice 2020 (d)	41.872,31
Résultat cumulé au 31 décembre 2020 (c+d)	254.366,24

Madame La Maire propose à l'Assemblée d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- en report à nouveau de la section d'investissement, l'excédent d'investissement : **155.955,37€** (compte 001 recettes)
- en 1068, la part de l'excédent de fonctionnement affectée à l'investissement : **51.812,63 €**
- en report à nouveau de la section de fonctionnement, le solde soit **202.553,61 €** (compte 002 recettes)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE d'affecter** les résultats définitifs de l'exercice 2020 comme suit :

- en report à nouveau de la section d'investissement, l'excédent d'investissement : **155.955,37€** (compte 001 recettes)
- en 1068, la part de l'excédent de fonctionnement affectée à l'investissement : **51.812,63 €**
- en report à nouveau de la section de fonctionnement, le solde soit **202.553,61 €** (compte 002 recettes)

- **AUTORISE** Madame La Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

6. Contrat de vérifications périodiques des installations électriques de la salle socio-culturelle

Madame La Maire donne lecture à l'Assemblée du projet de contrat établi par la société SOCOTEC pour la vérification des installations électriques de la salle socio-culturelle.

Ce contrat est proposé pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement.

Les prestations sont les suivantes :

La première année (2021) : vérification initiale des installations électriques : **435 € HT – 522 € TTC**

A partir de 2022 : vérification périodique des installations électriques : **305 € HT – 366 € TTC** (prix d'intervention révisable à la date anniversaire de la proposition validée)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat de vérifications périodiques des installations électriques et de la salle socio-culturelle avec la société SOCOTEC. Ce contrat est proposé pour une durée de 3 **ans** renouvelable, au prix de **435 € HT** la première année, puis **305 € HT** révisable.

7. Contrat de maintenance du panneau électronique

Madame La Maire donne lecture à l'Assemblée de la proposition de contrat de maintenance établie par la société GORGY TIMING pour le panneau électronique d'information. Ce contrat est proposé pour une durée de 3 ans, renouvelable. Le coût annuel de la prestation est de **650 € HT – 780 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat de maintenance pour le panneau électronique avec la société GORGY TIMING. Ce contrat est proposé pour une durée de 3 **ans renouvelable**, au prix de **650 € HT – 780 € TTC**.

8. Tarifs et règlement de la salle socio-culturelle

La présente délibération annule et remplace la délibération 74 du 12 novembre 2020

Madame La Maire donne lecture du projet de convention de location pour la salle socio-culturelle, et propose les tarifs de location suivants :

	Tarif
Location de vaisselle	70 €

Weekend : 2 jours : du samedi 08h00 au lundi 08h00			
Tarifs	Particuliers mottois	Particuliers ou associations extérieurs	Caution
Bar - cuisine (clef MV2)	260 €	400 €	800 €
Bar - salle 100m ² (V4)	210 €	350 €	500 €
Bar - salle 200m ² (MV1)	310 €	450 €	800 €
Bar - cuisine - salle 100m ² (MV2 + V4)	380 €	600 €	1 100 €
Bar - cuisine - salle 200 m ² (MV1 + MV2)	480 €	700 €	1 400 €
Bar - salle 100 m ² - salle 200m ² (PP2)	430 €	650 €	1 100 €
Bar - cuisine - salle 100m ² - salle 200m ² (PP1)	600 €	900 €	1 700 €

lundi - mardi - mercredi - jeudi -vendredi			
Soit de 08h00 à 18h00 soit de 18h00 à 08h00 le lendemain			
Tarifs	Particuliers mottois	Particuliers ou associations extérieurs	Caution
Bar - cuisine (clef MV2)	130 €	240 €	800 €
Bar - salle 100m ² (V4)	105 €	180 €	500 €
Bar - salle 200m ² (MV1)	155 €	330 €	800 €
Bar - cuisine - salle 100m ² (MV2 + V4)	190 €	340 €	1 100 €
Bar - cuisine - salle 200 m ² (MV1 + MV2)	240 €	490 €	1 400 €
Bar - salle 100 m ² - salle 200m ² (PP2)	215 €	430 €	1 100 €
Bar - cuisine - salle 100m ² - salle 200m ² (PP1)	300 €	590 €	1 700 €

Bar seul			
Tarifs	Particuliers mottois	Particuliers ou associations extérieurs	Caution
Uniquement du lundi au vendredi (OCG)	90 €	150 €	200 €
Associations mottoises	Gratuit (1 fois) sinon tarifs particuliers mottois		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- valide le projet de convention de location de la salle socio-culturelle
- adopte les tarifs de location ci-dessus, applicables à compter du **1^{er} avril 2021**
- précise que ces tarifs pourront être réévalués chaque année par délibération du Conseil Municipal.

9. Demande de subvention Plan Ecole

Madame La Maire explique à l'Assemblée la nécessité de créer un SAS au niveau de l'entrée de la cantine afin que tous les enfants du groupe scolaire puissent se laver les mains correctement. Ce besoin se fait d'autant plus sentir dans le contexte sanitaire actuel.

Il s'avère aussi nécessaire de remettre en état des toilettes filles et garçons qui ont plus de 30 ans, et de créer un sanitaire accessible aux PMR.

Le coût estimatif de l'investissement projeté est de 50.000 € HT.

Cet investissement peut s'inscrire dans le plan école

Madame la Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour ces travaux.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

AUTORISENT Madame La Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour l'aménagement du groupe scolaire (SAS et réfection toilettes), pour un montant estimatif de **50.000 € HT – 60.000 € TTC**

DONNENT toutes délégations utiles à Monsieur Le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Informations diverses

- Carine CHANTRE: le DM est presque fini - Rencontre avec les agriculteurs pour cerner leurs besoins et mettre des terres à disposition
- Angélique CARRIER: organisation marché solidaire du 10 avril en cours
- Véronique RICHARD et Marie Christine ALBERT: organisation marché estival, choix de date en cours
- Yannick MOUQUERON: embellissement en cours, jardinières en ciment finies et début du fleurissement.
- Marine HOSATTE: bilan ventes brioches 500 euros pour Cosa Animalia, fête du court métrage bien passée, motte propre programmée le 5 mai au matin

Séance levée à 22h45